

L'anarchie des horaires des pharmacies : Un tsunami en devenir !

Compte Test - 2024-08-26 06:32:19 - Vu sur pharmacie.ma

Je m'apprêtais à rédiger une chronique sur la résistance aux antibiotiques, un sujet qui préoccupe tant les autorités sanitaires que la communauté scientifique. Mais avant de me mettre à l'écriture, un appel d'une consœur exerçant à Casablanca m'a bouleversé. Cette dernière, totalement désespérée, m'a fait part de la chute vertigineuse de son chiffre d'affaires, due au chaos des horaires dans son quartier. Cette amie sexagénaire a eu le malheur de s'installer à proximité d'un pharmacien, qui pratique des horaires à la carte, ouvrant de huit heures du matin jusqu'à bien après minuit. Face à cette situation, certains de ses voisins, las d'attendre une intervention des autorités ou du Conseil de l'Ordre pour contraindre ce pharmacien à respecter les horaires officiels définis par le wali, ont fini par adopter les mêmes pratiques. Mon amie, qui a toujours été animée d'un profond sens de l'éthique, envisage à contre cœur de « commettre l'irréparable » en alignant ses horaires sur ceux de ses voisins. Cependant, le « jeu » est biaisé ! Seules les pharmacies situées sur les grands boulevards et bénéficiant d'une forte visibilité pourront espérer augmenter leur chiffre d'affaires ou au moins compenser les coûts liés à l'extension des horaires. Ce qui désespère particulièrement ma consœur de Casablanca, c'est son incapacité à assurer plus de huit heures de travail par jour. Pour éviter l'absentéisme et se conformer à la Loi 17-04, elle va devoir embaucher au moins un pharmacien. Ce cas, qui ne peut que nous interpellé, souligne qu'une minorité d'indisciplinés menace aujourd'hui de précariser un grand nombre de pharmaciens. Tant que les conseils de l'ordre ne reprendront pas leurs sessions disciplinaires ou qu'une intervention rapide et vigoureuse des autorités ne sera pas entreprise, la loi du plus fort – ou plutôt celle du moins scrupuleux – risque d'entraîner de graves conséquences pour la profession. En conclusion, bien qu'il soit temps de réévaluer les horaires et de revoir le tour de garde en impliquant les conseils régionaux pour mieux répondre aux attentes des patients, le respect des horaires fixés par le wali et l'exercice personnel restent une nécessité impérative. La qualité de la pratique officinale et la viabilité de nombreux pharmaciens respectueux de la loi en dépendent.